

COMMUNE DE SPERACEDES
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020 à 18h

PROCES VERBAL
Approuvé le 9 mars 2021

Présents :

MACARIO Jean-Marc, PIERRET Michel, MAUBERT-REY Martine, ROUSTAN Marcel, BONNAFY Viviane, COMPIANI Serge, SURACE Martyne, PFEND-BARTHOLIN Corinne, GIOVINAZZO Corinne, SCHIPPERS Yan, BOYER Nicolas, PINTUS Florence, FRANK Christophe, ROUSTAN Christophe, DUCROZ Stéphanie

Secrétaire de séance désigné à l'unanimité : M. Marcel ROUSTAN

ORDRE DU JOUR :

I/ APPROBATION DU PV DU 29 SEPTEMBRE 2020

II/ DELIBERATIONS

1. Annulation de la délibération n° 5 du 29/09/2020 concernant la vente d'un terrain Chemin des Cystes
2. Annulation de la délibération n° 6 du 29/09/2020 concernant la vente d'un terrain Rue des Orangers
3. Projet d'acquisition de deux parcelles situées aux Cannebières et aux Oudides
4. Décision modificative n° 3 : virements de crédits
5. Décision modificative n° 4 : virements de crédits
6. Proposition de prise en charge d'une facture d'eau du Canal Belletrud
7. Opposition au transfert de la compétence de plan local d'urbanisme à la CAPG

III/ QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire demande une minute de silence en hommage à M. Valéry GISCARD-D'ESTAING, ancien Président de la République. M. C. ROUSTAN demande à associer à cet hommage les victimes de l'attentat de Nice et celles de la tempête Alex.

I. APPROBATION DU PV DU 29 SEPTEMBRE 2020

Modifications demandées par Mme PINTUS concernant la vente du terrain Rue des Orangers :
« Mme PINTUS fait remarquer que le prix fixé est très inférieur au prix du marché » et
« Considérant que les exceptions au principe de non cession de biens publics à vil prix ne peuvent être invoquées, Mme PINTUS demande à ce que la délibération soit reportée ».

Modifications demandées par M. C. ROUSTAN concernant le même terrain : « M. Christophe ROUSTAN rappelle que ce projet de vente n'a jamais fait l'objet d'une concertation ni d'une délibération du précédent conseil municipal. Ce qui a été approuvé par M. PIERRET ».

PV approuvé à l'unanimité, avec les modifications demandées par Mme PINTUS et M. C. ROUSTAN.

nr

II. DELIBERATIONS

1. Annulation de la délibération n° 5 du 29/09/2019 concernant la vente d'un terrain Chemin des Cystes

M. le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 29 septembre 2020 afin d'entériner le projet de vente d'une parcelle communale Chemin des Cystes à Mme MARINIER.

Cette délibération ne comportant pas assez d'éléments (zonage, référence cadastrale), il est donc aujourd'hui nécessaire de la reporter. Une nouvelle délibération sera proposée lors d'un prochain conseil municipal.

Délibération approuvée à l'unanimité.

2. Annulation de la délibération n° 6 du 29/09/2019 concernant la vente d'un terrain Rue des Orangers

M. le Maire rappelle qu'une délibération a également été prise le 29 septembre 2020 pour la vente d'une parcelle communale Rue des Orangers. La délibération ne comportant pas assez d'éléments, il est aujourd'hui nécessaire de la rapporter.

Lors du précédent conseil municipal, Mme PINTUS avait invité M. le Maire à reporter cette délibération, elle regrette qu'il n'ait pas suivi ses conseils et aimerait qu'à l'avenir la réflexion se fasse en amont afin de ne pas reproduire ce genre de situation.

Délibération approuvée à l'unanimité.

3. Projet d'acquisition de deux parcelles situées aux Cannebières et aux Oudides

M. le Maire expose :

« La commune a été sollicitée par la SAFER pour la vente de deux parcelles sur le haut de la commune. Ces parcelles se situent aux Cannebières (B21) et aux Oudides (B84). Leur superficie totale est de 2ha 61a 90ca. Prix total du bien : 25 000 €, auquel il faut rajouter les frais SAFER (2 400 €) et les frais de notaire (environ 1 950 €).

Cette acquisition permettrait à la commune d'agrandir le parcours de santé, avec collaboration avec le PNR des Préalpes d'Azur ».

Intervention de M. Christophe ROUSTAN : « Monsieur le Maire je suis surpris d'avoir appris lors de la réunion de travail préparatoire à ce conseil que le parcours Santé appartenait toujours à la commune alors qu'il me semble que le conseil municipal précédent avait délibéré en mettant à disposition de la communauté d'agglomération le parcours santé et les blocs d'escalade pour l'euro symbolique. Délibération du 05/12/2015.

Je n'ai pas pu vous l'imprimer car toutes les publications précédentes à votre élection ont été retirées du site de la commune ».

M. le Maire précise qu'il n'y a pas eu de suite donnée à l'époque à cette délibération, la CAPG n'étant finalement pas intéressée.

M. FRANK approuve le principe, rajoutant que « c'est une acquisition pour l'avenir de nos enfants ».

Délibération approuvée à l'unanimité.

4. Décision modificative n° 3 – virement de crédits

M. le Maire informe :

Une décision modificative doit être prise afin de réduire des crédits prévus pour des hydrants et du matériel informatique, et qui n'ont pas été utilisés en totalité, et d'en ouvrir pour régler l'achat d'une caméra permettant de contrôler des dépôts sauvages, l'acquisition de chaises pour la salle des fêtes et des travaux d'électricité non prévus (pose de blocs secours, prise terre).

Délibération approuvée à l'unanimité.

5. Décision modificative n° 4 – virement de crédits

M. le Maire expose :

Il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'ouvrir des crédits en dépenses d'investissement au chapitre 16 article 166 et en recette d'investissement au chapitre 16 article 166 pour un même montant de 100 000 €. Cette opération peut s'analyser en un refinancement de dette.

1 voix contre (Mme PINTUS), 1 abstention (M. FRANK), délibération approuvée à la majorité.

6. Proposition de prise en charge d'une facture d'eau du Canal Belletrud

M. le Maire expose :

La commune avait prévu de prendre en charge une partie de la facture d'eau de novembre 2017 de Mme GAILLARD, locataire d'un logement communal situé au 17 bd du Dr Sauvy.

Il est aujourd'hui proposé de valider la prise en charge : facture totale de 1 137,17 €/ prise en charge commune 569,48 € (les 569,48€ restant ont déjà été réglés par Mme GAILLARD).

Au vue des données présentées, Mme PINTUS ne comprend pas qui a intenté la procédure. Réponse de M. le Maire : « La trésorerie ».

Pour M. FRANK, ce dossier relève plus du service social que de la commune. Réponse de M. MACARIO : « Il ne s'agit pas d'une demande d'aide sociale.

Intervention de M. Christophe ROUSTAN : « Monsieur le Maire, encore un cadeau empoisonné de votre prédécesseur. Aujourd'hui vous nous demandez de respecter un engagement qu'il avait soit disant pris vis-à-vis de cette dame. Je me permets de rappeler que les seuls engagements que vous auriez à respecter seraient ceux actés par une délibération de notre assemblée. Ce qui n'a jamais été le cas. Mais bien sûr au regard de la détresse de cette personne nous voterons **POUR**.

Nous avons, avec Stéphanie, espéré que le cadeau à 80.000€ des photocopieurs soit le dernier mais non... Avez-vous ouvert tous les tiroirs de la Mairie pour vous assurer qu'il n'y ait pas d'autres bombes à retardement ? »

2 voix contre (Mme PINTUS, M. FRANK). Délibération approuvée à la majorité.

7. Opposition au transfert de la compétence de plan local d'urbanisme à la CAPG

M. le Maire expose :

La Loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 rend obligatoire le transfert de la compétence de Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale, aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération dans un délai de trois ans après la publication de la loi.

Le transfert de cette compétence était donc obligatoire à compter du 27 mars 2017 sauf opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20 % de la population.

Considérant que les communes de la CAPG avaient choisi de ne pas transférer cette compétence à la communauté d'agglomération en 2017, le transfert n'avait pas eu lieu alors.

Toutefois suite au renouvellement des assemblées la loi organise un nouveau transfert de droit aux EPCI concernées.

Aussi ces EPCI deviendront compétents de plein droit, le 1^{er} jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires. C'est à dire au 1^{er} janvier 2021.

La loi prévoit néanmoins et à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres. Si dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021 au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'opposent à ce transfert, ce transfert de compétence n'aura pas lieu.

Aussi et après en avoir débattu au sein du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, il n'apparaît pas opportun pour le moment de transférer à un échelon intercommunal la compétence en matière de PLU ou document en tenant lieu.

En effet, même si la réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires fait de l'intercommunalité l'échelle pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements, d'autres documents intercommunaux de planification actuellement en cours de réflexion viennent prendre en compte ces enjeux et enrichir le volet urbanisme communal tel que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT'OUEST), le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan de Déplacement Urbain (PDU), ou encore le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Aussi, il convient de maintenir à l'échelon communal la compétence PLU, document en tenant lieu ou carte communale, qui permet aux communes de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines propres à chaque commune dans le respect des documents et réflexions supra communaux.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de s'opposer au transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la CAPG.

Intervention de M. Christophe ROUSTAN : « Monsieur le Maire comme je l'ai dit en commission de travail il était important de faire figurer cette délibération à notre assemblée.

Bien qu'ayant été depuis des années un fervent défenseur de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, je me suis toujours opposé au transfert de cette compétence à l'EPCI. Je considère qu'il est de la responsabilité du Maire d'élaborer en toutes connaissances de causes l'aménagement du territoire de la commune. L'élaboration et l'application du Plan Local d'Urbanisme doivent être maîtrisées par le Maire et le Conseil Municipal. C'est un acte politique fort, au sens noble du terme ».

M. FRANK va dans le même sens, il pense qu'il est essentiel de rester maître de son territoire.

Délibération approuvée à l'unanimité.

M. le Maire propose à l'ensemble des conseillers de rajouter une délibération à l'ordre du jour : une motion concernant l'opposition au projet de nouvelle trajectoire pour l'aéroport de Cannes-Mandelieu. Proposition acceptée à l'unanimité.

8. Motion Aéroport de Cannes-Mandelieu : opposition au projet de trajectoire Nord-Ouest

M. le Maire précise que la même motion a été prise lors du conseil communautaire du 10 décembre. Mme PINTUS, qui a assisté à ce même conseil communautaire, rajoute que deux

mouvements semblent se dégager : le premier qui constitue un point d'opposition entre les communautés d'agglomération du littoral et la nôtre ; le second, d'intérêt général, celui de réguler et de réduire le trafic aérien. M. MACARIO rappelle que le combat n'est pas nouveau, il existe depuis plus de dix ans. Il est important que l'ensemble des communes soit solidaire.
Motion approuvée à l'unanimité.

3/ QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire donne la liste des douze noms retenus par les Finances Publiques pour siéger au sein de la commission communale des impôts directs :

Titulaires :

MAUBERT-REY Martine, ROSTAIN Dominique, GARDE Brigitte, DOMART Sylvie, MARTIN Claude, ROUSTAN Christophe

Suppléants :

NAVETTI Roger, COMPIANI Serge, BONFANTE Gérard, DELHOMME Daniel, ELLENA Susannah, ULIANI Stéphanie

M. le Maire propose aux quatre adjoints de faire un point sur le travail effectué par chacun depuis le début du mandat.

Point école présenté par Mme BONNAFY :

L'effectif de l'école cette année scolaire 2020/2021 est de 117 élèves. Une élève supplémentaire arrive en janvier 2021. Mr François Bouffault est le directeur.

100 élèves mangent à la cantine (environ 40 maternelles et 60 élémentaires) et il y a **3 services**.

Les horaires de l'école sont :

- maternelle : 8h20-11h30 et 13h20-16h10
- élémentaire : 8h20-11h50 et 13h40-16h10

Un rappel pour dire que la CAPG gère la garderie du matin, la pause méridienne et le périscolaire et également le mercredi et les Vacances scolaires.

1 - mesures sanitaires COVID et plan Vigipirate renforcé

Pour répondre aux mesures sanitaires COVID et également au plan Vigipirate renforcé, différentes dispositions ont été mises en place et notamment le changement des horaires des agents pour :

1 -pour l'Accompagnement du transfert des enfants autour de la pause méridienne école / cantine, les pauses des 2 Atsems se font en décalées sur la plage horaire 12h20 à 13h10 : Atsem 1 : 12h20-13h00 et Atsem 2 : 12h40-13h20

2 - pour le temps de préparation et service des repas aux enfants.

Les 2 agents de cantine démarrent plus tôt la Préparation des repas. Au lieu de 9h15-15h25, elles feront 8h20-14h20 à compter du lundi 21 septembre.

3 - Pour les entrées/sorties des élèves, elles se font donc par 4 portails différents afin d'éviter le brassage des quatre groupes à tous moments de la journée.

· L'arrivée d'un **papy trafic positionné du côté de l'école maternelle, boulevard du Dr Sauvy**, pour faire traverser les enfants.

· Le **souhait de recrutement d'un deuxième papy (ou mamy) trafic pour l'entrée élémentaire côté rue du Docteur Belletrud**. En attendant depuis le début de l'année scolaire, c'est un agent des services techniques qui sécurise la rue Belletrud.

· L'ASVP est ainsi libéré pour renforcer la sécurité aux abords des écoles.

4 - Pour sécuriser les accès Des 2 écoles, des barrières sont installées autour des entrées des deux écoles afin de garder un périmètre de sécurité, supprimant ainsi les places de stationnement longeant les écoles.

5 – Lavage des mains des enfants

Afin de pouvoir répondre plus facilement à la demande du lavage des mains au savon/eau des enfants, un lavabo double a été installé dans la cour d'école élémentaire.

2 – Cantine

Depuis le retour des vacances scolaires, un personnel de cantine est manquant, 2 élus aident chaque jour pour les 3 services à la cantine (11h40-13h30).

Un grand merci aux élus pour avoir effectué à tour de rôle le service de cantine. Un recrutement est en cours de recherche pour janvier 2021.

Une réflexion est en cours pour créer une cantine dans chacune des écoles (maternelle et élémentaire) dans le but de :

- Eviter le déplacement des enfants hors des écoles avec le plan vigipirate
- Réduire le nombre de service,

Pour se faire une étude de faisabilité pour installer un deuxième office de réchauffage sur l'école a été réalisée par le bureau d'étude technique de la SODEXO.

Un dossier d'implantation de l'office de réchauffage et le chiffrage de cet investissement va être demandé à ce bureau d'étude.

Concernant les repas de restauration scolaire, il est rappelé que la Sodexo doit respecter 10% de bio imposée par la loi Egalim (plutôt réparti sur les entrées et fruits), Sodexo est en avance sur la loi et s'engage à passer à 30% de bio, et à 20% de produits locaux dès 2021.

En parallèle, une réflexion sur les repas de restauration scolaire est menée avec d'autres communes : Cabris, St Cézaire, le Tignet et Peymeinade aussi concernant des solutions plus locales.

3 – La Sécurité INTRUSION dans les écoles validée par la Gendarmerie

Des solutions sont étudiées pour Renforcer la sécurité intrusion des écoles :

1 -Film solaire sur les fenêtres

2 -Système de balises reliées à la gendarmerie

Système MY KEEPER comme à st Vallier, Cabris, St Cézaire Bar s/Loup

3- Rehausser le portail à l'entrée du réfectoire, rehausser les barrières et installer des brises-vues.

Un dossier de financement pour ce volet sécurité école est en cours de préparation.

4 - Les vérifications réglementaires

Les vérifications réglementaires des écoles sont à jour et rangées dans un classeur accessible sur demande :

· **L'aire de jeux** dans la cour maternelle : vérifiée par DEKRA en novembre. L'état général est bon, les dalles de sol souples sont à remplacer.

· **La Qualité de l'air** dans les bâtiments (écoles maternelle et élémentaires) : le rapport DEKRA est disponible et révèle que les classes sont bien ventilées et que tout est dans les normes.

· **Le Diagnostic amiante visuel** réalisé en décembre – rien à signaler

5 – Cadeaux de Noël de la Mairie pour les enfants de l'école

o Le goûter de la mairie et la distribution des cadeaux aux enfants a eu lieu **le jeudi 17 décembre après-midi**. Les enfants ont été ravis de recevoir les cadeaux.

o Les Cadeaux aux 117 **enfants**

71 jeux échecs – CP à CM2 - magasin La poule aux Jeux d'or Mouans-Sartoux

22 Robots véhicules – PS - magasin La Grande Récré Grasse

25 Play Doh donuts / dentiste – MS et GS - magasin La Grande Récré Grasse

6 – Conseils d'école

· Le premier Conseil d'Ecole a eu lieu le mardi 3 novembre

· Un conseil d'Ecole exceptionnel s'est tenu le lundi 14 décembre pour valider le projet école

7 - Conseil Municipal Jeune (CMJ)

Les élections se sont déroulées le 9 octobre 2020, 4 élèves de cycle III ont été élus, la procédure de mise en place des séances de ce conseil est perturbée par La COVID 19.

En fonction de la levée des mesures sanitaires, en janvier on essayera d'organiser au moins une séance de travail sur le temps de classe pour les 4 jeunes élus.

Concernant le CCAS, Mme MAUBERT-REY informe que plusieurs bons alimentaires ont été délivrés, de 50 ou de 100 € en fonction de la situation familiale. Après étude de dossiers, le CCAS peut également prendre en charge des factures.

Une mise à jour du listing des personnes de plus de 70 ans a été faite.

Pendant le confinement, les personnes isolées ont été contactées afin de recenser leurs éventuels besoins.

Suite à la tempête Alex, une collecte de denrées alimentaires a été organisée, en collaboration avec les pompiers de Cabris, et une urne a été mise à disposition pour recueillir des dons, en partenariat avec la CAPG.

Mme PINTUS souhaite également que soit évoquée l'intervention du CCFF à Breil sur Roya.

Mme MAUBERT-REY évoque ensuite la gestion du cimetière et le lourd travail effectué avec Martyne SURACE, afin de répertorier l'ensemble des emplacements. Il sera prochainement proposé d'établir un règlement et d'actualiser les tarifs. Vu les tarifs pratiqués, beaucoup de personnes de l'extérieur achètent des concessions à Spéracèdes. Un problème d'emplacements libres risque donc rapidement de se poser si rien n'est fait.

M. C. ROUSTAN félicite Mme MAUBERT-REY pour le travail accompli, ainsi que les services techniques pour l'entretien du cimetière. Il demande si une extension serait envisageable. M. le Maire va se renseigner ; si ce n'est pas possible il faudra envisager d'en faire un autre ailleurs car la loi exige un pourcentage de concessions libres.

Mme PINTUS évoque le repas des Anciens. Mme MAUBERT-REY précise qu'il a habituellement lieu début janvier. Si la crise sanitaire ne permet pas de l'organiser à cette période, il sera repoussé. Mme PINTUS propose la distribution de paniers et éventuellement de faire un sondage pour connaître les préférences des uns et des autres. Mme MAUBERT-REY rajoute que les paniers proposés il y a plusieurs années avaient eu peu de succès ; les Anciens apprécient le côté convivial du repas.

M. PIERRET évoque les travaux et l'urbanisme et associe M. COMPIANI qui le seconde sur une grande partie des dossiers.

M. COMPIANI a repris à sa charge le dossier du PPRIF. Il est en train de faire un état des lieux des aires de retournement et des hydrants. Un hydrant présente un coût très élevé (45 000€) car situé sur le haut de la commune dans une zone non reliée au réseau d'eau. Le coût d'un hydrant classique s'élève à 5000 Euros. Il reste 2 hydrants à installer pour la défense de la commune contre les incendies. La commune recherche une solution financièrement acceptable. La DDTM et les pompiers pressent la mairie de trouver une issue éventuellement en lien avec les communes voisines.

Concernant les bâtiments communaux, des devis ont été demandés pour changer l'ensemble des volets des logements du 6 bis Bd du Dr Sauvy, ainsi que ceux du logement situé au-dessus de l'école maternelle.

Des contacts ont été pris avec les communes de Saint Cézaire et de Cabris afin de réhabiliter les oliveraies. Il est envisagé, en accord avec le PNR, de toutes les recenser. Mme PINTUS rappelle la présence sur la commune d'une oléicultrice, et évoque le canal agricole qui fait partie du patrimoine communal. Des aides de la Région, du Département et éventuellement de la Chambre de l'Agriculture doivent exister.

M. PIERRET liste les travaux réalisés depuis le début du mandat.

Dans un premier temps, les travaux urgents :

- Le problème d'évacuation d'eau Place Charles de Gaulle, qui a été réparé.
- La toiture du lavoir des Basses Molières qui a dû être réparée.

Concernant ce même lavoir, une rénovation générale est envisagée. Il a pris contact avec les Compagnons qui proposent une intervention gratuite et ne facturent que les matériaux.

Mme GIOVINAZZO informe de la mise en ligne sur le site de nombreuses photos sur le patrimoine spéracèdois. Mme PINTUS précise, à ce sujet, que les mines d'eau doivent également être prises en compte ; elle a d'ailleurs établi une carte sur Géoportail.

M. PIERRET informe de l'installation de nouvelles illuminations de Noël. Un contrat de location a été passé pour les trois prochaines années. Seul le cœur du village a été décoré. Il est envisagé d'étendre les décorations dans les années futures aux autres secteurs du village.

Concernant les travaux pour l'an prochain, il n'y a pas encore d'études particulières. Tout dépendra du budget.

La commune a été réinscrite aux « Villages étoilés ».

Une rénovation de la salle des fêtes est envisagée. Des devis ont déjà été demandés et contact a été pris avec le service travaux de la CAPG qui pourrait éventuellement s'occuper de cette rénovation. M. ROUSTAN revient sur l'augmentation des tarifs lors d'un mandat précédent, augmentation qui devait permettre d'avoir le budget nécessaire pour réaliser certains travaux.

M. MACARIO précise qu'il était en charge à cette époque de la gestion de la salle. Cette augmentation devait avant tout permettre de réduire les locations aux extérieurs et de laisser la priorité aux Spéracèdois.

M. PIERRET précise que la CAPG a géré la rénovation de la salle du Tignet et est actuellement en train de s'occuper de celle de Cabris. Si la commune fait également ce choix, la CAPG s'occupera de tout, y compris des demandes de subventions.

M. PIERRET évoque ensuite un des projets de la campagne, la création d'un parking dans le virage du Bd du Dr Sauvy, à l'emplacement de l'ancien jardin d'enfant. L'idée est de créer un parking de co-voiturage, un courrier a d'ailleurs été envoyé dans ce sens au Président de la CAPG, utilisé la journée et qui serait libre pour les Spéracèdois le soir.

Il est également envisagé de rénover l'actuel jardin d'enfant devant la salle des fêtes. Un premier devis a déjà été demandé ; il s'élève, sans dalle, à environ 20 000 €.

M. PIERRET informe ensuite du retrait des coussins berlinois sur la RD 13, à la demande du Département, afin de laisser passer les engins pour un éventuel déneigement.

La commune attend le retour de la Gendarmerie et du Département concernant le problème de vitesse excessive sur la RD 11 et la RD 13.

Concernant la réfection des routes, l'ensemble des dotations cantonales ayant été récupéré pour les communes sinistrées par la tempête Alex, aucun revêtement n'a été fait. Une partie du Chemin de Rome est à prévoir.

M. PIERRET évoque l'organisation des services techniques dont il a pris la responsabilité, en accord avec M. le Maire. Les agents sont reçus individuellement, une nouvelle organisation est mise en place. Un point est fait également sur les habilitations. Un agent est en train de nettoyer le lavoir des Basses Molières.

M. PIERRET informe d'une nouvelle organisation également au niveau du service urbanisme, pour donner plus de visibilité quartier par quartier sur les actions réalisées et pour une montée en compétences du personnel. Des jours et horaires de réception ont été instaurés. La secrétaire et l'ASVP vont désormais être habilités pour procéder aux contrôles d'urbanisme et délivrer les conformités. Les demandeurs d'assèchement sont en cours.

Une réflexion est en cours pour la création d'une commission urbanisme.

M. PIERRET rappelle que la modification du PLU concernant la société Art et Parfum est en cours, ainsi que celle concernant le terrain Martin/Rouquier.

Il rappelle que deux dossiers concernant des recours de permis sont actuellement en cours au Tribunal Administratif.

Une demande a été faite auprès des Domaines pour avoir une estimation du terrain Thuaise situé à La Croix. L'acquisition de ce terrain permettrait de créer un parking et de désengorger le village.

Concernant le chantier qui se situe en limite de commune avec Le Tignet, au niveau du Chemin de la Ravanelle, l'accès a bien été prévu et validé. La déclaration préalable n'est cependant toujours pas affichée par le pétitionnaire.

M. Marcel ROUSTAN informe qu'il transmettra par mail, à l'ensemble des conseillers, le récapitulatif de ce qu'il a entrepris concernant la communication.

M. FRANK le félicite pour la mise en place du nouveau site internet et l'organisation réussie du Marché de NOËL.

Mme DUCROZ, s'adressant à M. le Maire, souhaite le remercier pour la mise en place de réunions conviant l'ensemble des conseillers. Elle félicite Marcel ROUSTAN pour le nouveau site internet.

M. C. ROUSTAN rebondissant sur les propos de Mme DUCROZ, souhaite également remercier M. le Maire pour sa volonté de partage des informations, de prise en compte des avis des oppositions, et la mise en place de réunions conviant l'ensemble des conseillers. Et espère que cette ouverture, qui marque une réelle rupture avec l'ancien Maire, perdurera tout au long du mandat.

M. FRANK s'associe à ces remerciements. Et remercie également M. le Maire pour la confiance accordée en donnant une place aux élus d'opposition dans les commissions intercommunales.

Mme PINTUS félicite M. Marcel ROUSTAN pour la mise en place du nouveau site, mais pense que des améliorations peuvent être apportées. Elle transmet la demande d'une Spéracédoise qui souhaite que soient remerciées toutes les personnes qui ont transmis des photos pour le nouveau site/bulletin. Elle suggère la mise en place d'une « photo du mois ».

Concernant la mise en place d'une commission urbanisme, elle rappelle qu'il s'agit d'une demande insistante du groupe Transition Esperacedo.

Elle souhaiterait avoir plus d'informations concernant les deux recours auprès du Tribunal Administratif. M. MACARIO transmettra les informations concernant le PC RUPERTO Bd de la Renaude. M. RUPERTO pourrait commencer les travaux mais il espère qu'il attendra le retour du tribunal. Concernant le recours contre le PLU, M. PIERRET informe que la commune attend le retour de l'avocat.

Au sujet des commissions CAPG, Mme PINTUS demande à M. MACARIO si les compositions vont être communiquées. M. MACARIO précise que ce sera en effet le cas, s'il n'en a pas parlé c'est parce qu'il souhaitait laisser la surprise aux personnes nommées.

Mme PINTUS évoque ensuite le ball trap. Et rappelle que la convention qui lie actuellement le gestionnaire à la commune est non conforme à la délibération du conseil municipal. Elle a dû intervenir pour faire cesser un forage qui était en cours.

Elle avait sollicité la CAPG au sujet du projet de RAM. Elle a eu un retour du Président de la CAPG qui n'a pas jugé utile d'organiser une rencontre, elle maintient malgré tout son souhait de rdv.

Elle interpelle enfin M. le Maire sur le sujet des indemnités compensatoires versées pour la suppression des oliviers lors de la construction de la Résidence Saint Antoine qui, sauf erreur de sa part, n'ont pas été réclamées.

Concernant le règlement intérieur du Conseil Municipal, M. le Maire informe que la commune est encore dans les temps.

M. Christophe ROUSTAN souhaite revenir sur le PLU :

« Où en est-on du recours contre le PLU ? Il y a eu dans le Nice Matin du 04/11/2020 un avis de mise à disposition du registre de concertation. De manière très synthétique, pouvez-vous nous faire un inventaire des différentes remarques soulevées par les personnes publiques associées ?

Ne faut-il pas suite à la réunion de travail, à laquelle je n'ai pas pu assister mais Stéphanie, présente, m'avait fait un compte rendu, prendre une délibération pour valider le travail du cabinet avec les différentes modifications qui seront prises en compte dans cette révision allégée ?

Enfin si le PLU actuel n'est pas rendu caduque par le jugement du Tribunal Administratif, êtes-vous dans les temps pour faire adopter cette révision allégée n°1 si importante au développement de la société Accord et Parfum ?

M. MACARIO précise que, pour l'instant, tout est conforme au calendrier. M. PIERRET rajoute qu'il n'est pas question à l'heure actuelle d'enquête publique mais d'un simple cahier de doléances. La commune a dû demander une modification du PLU car les particuliers n'ont pas le pouvoir de le faire. Mais il n'y aura pas de coût pour la commune car c'est Art et Parfum qui prend en charge les dépenses afférentes.

M. MACARIO informe de la demande d'un Spéracèdois pour l'extinction des lumières 1h plus tôt, suite au couvre-feu. Il termine en souhaitant à l'ensemble des conseillers de passer de bonnes fêtes et leur demande de rester prudents. Il rajoute qu'en raison de la situation sanitaire actuelle, l'Arbre de NOËL prévu pour le personnel et les enfants est annulé.

M. ROUSTAN demande la possibilité, pour les prochaines réunions du conseil, de se réunir à la salle des fêtes. M. MACARIO répond favorablement à sa demande, et rajoute qu'il faut simplement que le Préfet soit informé.

La séance est levée à 20h10.

Le secrétaire de séance,
Marcel ROUSTAN

